

Montréal, le 10 juin 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation des modifications au Code de conduite
du Transporteur
Dossier de la Régie : R-4049-2018

Le 31 mars 2020, le Transporteur dépose dans le dossier mentionné en objet une demande interlocutoire et la pièce à son soutien ([B-0062](#) et [B-0064](#)) afin de désigner provisoirement la direction responsable de l'application du Code de conduite et celle responsable de l'attestation de conformité. Il demande également à la Régie de l'énergie (la Régie) de suspendre de nouveau le présent dossier jusqu'au dépôt d'une nouvelle preuve.

Dans [sa lettre procédurale du 11 mai 2020](#), la Régie convoque les participants à une rencontre préparatoire afin de clarifier la procédure de traitement de la demande interlocutoire du Transporteur dans une perspective d'assurer le respect des droits de chaque participant.

Le 3 juin 2020, la Régie tient cette rencontre préparatoire par visioconférence sur la plateforme *GoToMeeting* (pièce [A-0031](#) pour les notes sténographiques).

La Régie fixe les échéances suivantes pour la suite du traitement de la demande interlocutoire du Transporteur.

Le 16 juin 2020 à 16 h	Date limite pour le dépôt de commentaires additionnels des intervenants sur la demande interlocutoire
Le 19 juin 2020 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la réplique du Transporteur

La Régie débutera son délibéré sur la demande interlocutoire du Transporteur à compter du 19 juin 2020.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml